



CENTRALE DE SUIVI  
DES CONTACTS  
02/214.19.19



# CONTACT-TRACING

*Ce n'est qu'ENSEMBLE que nous vaincrons le coronavirus !*

# PARTICIPER = ENDIGUER

Une stratégie de déconfinement réussie exige de nouvelles mesures.

Le Contact-Tracing est l'une des mesures pouvant contribuer à endiguer le virus, de façon à retrouver une normalité dans la vie quotidienne.

Le dispositif Corona-Contact-Tracing par téléphone permet de détecter plus rapidement les personnes potentiellement infectées et de les mettre en quarantaine.

Le fait de placer quelques rares personnes en quarantaine permettra à son tour d'éviter le confinement de l'ensemble de la population.

Dans le cadre du Contact-Tracing, on ne collecte que les données servant à combattre le virus et celles-ci sont traitées de façon strictement confidentielle.



*La collaboration se fait sur base volontaire et n'est pas obligatoire.*



*Ceci étant : plus le nombre de citoyens soutenant le Contact-Tracing sera élevé et mieux nous parviendrons à endiguer le virus !*

# SE PROTÉGER, SOI-MÊME ET LES AUTRES

Le terme anglais de « tracing » (traçage ou suivi) décrit le fait de détecter les personnes qui ont été en contact avec une personne contaminée. **Cette méthode n'est pas nouvelle !** Elle a déjà été utilisée avec succès dans le monde entier pour éradiquer des maladies telles que la rougeole ou la méningite.

Les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée sont par ailleurs informées de ce qu'elles doivent faire. Cela permet de rompre les chaînes de transmission et d'éviter une deuxième vague de contamination !

Toute personne testée positive est invitée par téléphone à dresser la liste des personnes avec lesquelles elle a été en contact jusqu'à 2 jours avant et 7 jours après l'apparition des premiers symptômes.



*Contact à faible risque* : moins de 15 minutes à au moins 1,5 m de distance, par exemple brève discussion avec le voisin par-dessus la clôture du jardin, etc.

*Contact à haut risque* : plus de 15 minutes à moins de 1,5 m de distance, par exemple entre cohabitants, collègues de bureau, voisins sur un banc d'école, collègues du système de santé, etc.

*Le Contact-Tracing, associé aux règles d'hygiène et de distanciation sociale, au test de toutes les personnes symptomatiques, à la réduction des contacts sociaux et au port d'un masque, constitue un élément essentiel pour nous permettre de relancer la vie économique et sociale.*

## COMMENT FONCTIONNE LE DISPOSITIF DE SUIVI DES CONTACTS CORONA ?



C'est le médecin généraliste qui décide, en fonction des symptômes, de la nécessité de passer un test de détection du coronavirus et qui le prescrit. Les données sont alors traitées par voie électronique et automatiquement transmises à la banque de données fédérale sécurisée Sciensano.



Si le test est négatif, les données sont immédiatement effacées et la procédure est terminée.



Si le test s'avère positif, le patient et toutes les personnes vivant sous le même toit sont mis en quarantaine par le médecin généraliste. Celui-ci rédige un certificat d'incapacité de travail et de mise en quarantaine pour toutes les personnes faisant partie de ce ménage.



La banque de données Sciensano transmet les données de contact de la personne testée positive au dispositif central de suivi des contacts.



L'équipe Contact-Tracing contacte ensuite la personne infectée par téléphone. Si celle-ci est injoignable dans les 24h malgré plusieurs tentatives, un collaborateur de l'équipe de suivi lui rend visite à domicile. L'enquêteur se présente en tant que collaborateur du ministère.



L'équipe Contact-Tracing demande à la personne infectée avec qui elle a été en contact jusqu'à 2 jours avant et 7 jours après l'apparition des premiers symptômes, notamment de la toux ou de la fièvre.



L'équipe Contact-Tracing appelle ensuite ces contacts ou leur rend visite à domicile s'ils ne sont pas joignables par téléphone. L'enquêteur se présente toujours en tant que collaborateur du ministère. Le nom de la personne infectée reste anonyme.



L'équipe Contact-Tracing invite ces contacts à prendre des mesures afin de rompre la chaîne de contamination :

→ **Contact à faible risque :**

Pas de quarantaine mais télétravail si possible, ou alors port d'un masque au travail et respect tout particulier des mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

→ **Contact à haut risque :**

Quarantaine de 14 jours et respect tout particulier des mesures d'hygiène et de distanciation vis-à-vis des autres membres du ménage.



*Les données de la personne contaminée et de tous ses contacts sont effacées après un mois.*

# QUELLES SONT LES DONNÉES UTILISÉES ?

**Seules les données nécessaires pour lutter contre la propagation du virus sont utilisées.**  
**On ne demande aucune donnée bancaire, aucun mot de passe ou aucune donnée d'accès !**



## MÉDECIN «-» PERSONNE INFECTÉE :

- Nom et prénom
- Sexe
- Date de naissance
- Adresse
- Numéro de registre national
- Résultat du test
- Numéro de contact d'urgence



## ENQUÊTEUR «-» PERSONNE INFECTÉE :

- Symptômes
- Visites fréquentes de collectivités (par ex. garde d'enfants, maison de retraite, ...)
- Nom et prénom du contact
- Adresse du contact
- Numéro de téléphone du contact
- Type de contact (par ex. distance, durée, ...)



## ENQUÊTEUR «-» CONTACT :

- Symptômes
- Numéro de registre national
- E-mail
- Adresse
- Profession dans le secteur des soins de santé, le cas échéant



02/214.19.19



*Il est normal que la personne infectée ne se souvienne pas toujours de toutes les personnes avec lesquelles elle a été en contact.*



*Il est cependant important de noter un maximum de personnes avec lesquelles la personne infectée a été en contact jusqu'à 2 jours avant et 7 jours après l'apparition des premiers symptômes.*



*Ces personnes auront ainsi la possibilité de repérer une éventuelle contamination en temps utile et de se protéger elles-mêmes et les autres.*



# VOS DONNÉES SONT IMPORTANTES POUR VOUS ? POUR NOUS AUSSI !



*Les données transmises seront traitées de façon strictement confidentielle :*

- i** **Seule le dispositif central de suivi des contacts Corona** peut accéder à la liste des contacts. Ni l'employeur, ni la famille, l'école ou la police ou d'autres autorités ne peuvent les consulter.
- i** Le nom de la personne infectée n'est pas communiqué aux personnes figurant sur la liste des contacts. Cette personne reste donc **anonyme**.
- i** Le collaborateur du dispositif central de suivi des contacts Corona est tenu au **secret professionnel**. Toutes les données sont conservées dans une banque de données fédérale sécurisée, gérée par l'institut scientifique Sciensano.
- i** Les informations transmises ne sont en aucun cas utilisées pour vérifier si les mesures recommandées sont respectées. Elles ne sont pas transmises à la police, à la justice ou à tout autre service de contrôle.
- i** Les données personnelles sont effacées 1 mois après la date de leur collecte.





La transmission des données personnelles se fait sur base volontaire. En cas de refus, personne ne peut faire l'objet de poursuites judiciaires. Sachez toutefois que plus le nombre de citoyens soutenant le système Contact-Tracing sera élevé et mieux l'on

pourra endiguer le virus, ce qui permettra d'éviter une deuxième vague et facilitera un retour plus rapide à une vie normale.

*Collaborer n'est pas une obligation mais une forme de solidarité.*



**CENTRALE DE SUIVI  
DES CONTACTS  
02/214.19.19**

## RETOUR À LA NORMALE EN CINQ ÉTAPES :

- 01 **Respectez les règles de distanciation sociale et d'hygiène.**
- 02 **Réduisez vos contacts sociaux et portez un masque buccal lors de chaque rencontre.**
- 03 **Appelez votre médecin si vous présentez des symptômes de refroidissement ou de grippe et restez à la maison.**
- 04 **Faites-vous tester sur prescription.**
- 05 **Aidez l'équipe de suivi des contacts à retrouver les personnes avec qui vous avez eu des contacts étroits, afin de pouvoir déterminer rapidement si elles ont été contaminées.**



- *Vous avez des questions concernant le déroulement du suivi des contacts Corona ?*
- *Vous avez des doutes sur l'identité du collaborateur chargé du suivi ?*
- *Vous avez des questions sur la protection des données ?*

**Adressez-vous au Ministère de la  
Communauté Germanophone :**

**087/596 300**

**Du lundi au vendredi de 8 à 18 heures**

**[www.ostbelgienlive.be/kontaktracing](http://www.ostbelgienlive.be/kontaktracing)**

La procédure de suivi des contacts sera définie et adaptée au fil du temps, en fonction de l'évolution de la pandémie, des découvertes scientifiques, de l'avis des experts et des sociétés spécialisées ainsi que des moyens disponibles.

VERANTWORTLICHER HERAUSGEBER:

Norbert Heukemes, Generalsekretär, Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Gospertstraße 1, 4700 Eupen  
[www.ostbelgienlive.be](http://www.ostbelgienlive.be) | [info@ostbelgienlive.be](mailto:info@ostbelgienlive.be) | ©Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, Juni 2020 | D/2020/13.694/8  
Alle Fotos ©AdobeStock: ©TeraVector ©dacionlogan © Jan Engel ©setory ©petovarga © j-mel © REDPIXEL © olliethedesigner ©Victor ©Pedro  
© alekseyvanin ©bsd555 ©smile3377 ©ABDUL ©studiographicmh ©extracoin ©lovemask ©kazy